



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 juin à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une dérogation au règlement de lotissement 746 au tableau 3 de l'article 7.6

1 Qui exige une superficie de 390 m² pour un lotissement pour une habitation unifamiliale jumelée alors que pour le lotissement demandé les superficies demandées seraient respectivement de 355,5 m² et de 350,2 m²

2- Qui exige un frontage minimal de 12,1m alors que les frontages demandés seraient de 10.90 m.

La propriété concernée est située dans la zone Rb16 et comprend le lot numéro 6584 686 du cadastre du Québec.

Les numéros civiques seraient les 55-57, rue St-Pierre à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quinzième jour de mai 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier